

FICHE DE PROCÉDURE

INDEMNITÉ « CCF »

OBJET :

Traitement de l'indemnité au profit des personnels enseignants du second degré et éventuellement des chefs de travaux chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle des candidats sous statut scolaire.

DESTINATAIRES :

Lycées polyvalents, lycée professionnels et EREA.

Phase n° 1 (niveau rectorat) :***Etape n° 1 :***

La DOS1 du rectorat adresse aux établissements concernés une notification d'enveloppe globale.

Etape n° 2 :

La DOS1 du rectorat met à disposition le budget correspondant dans l'application ASIE.

Phase n° 2 (niveau EPLE):

Chaque EPLE concerné effectue dans ASIE la saisie de l'indemnité, selon les modalités suivantes **et après service fait**, par conséquent après s'être assuré de l'exercice des missions ouvrant droit à son attribution conformément aux informations communiquées dans la circulaire académique de référence.

Etape n° 1 :

- Indiquer les nom et prénom de l'enseignant ou du chef de travaux concerné.
- Cocher « Dans l'académie ».
- Cliquer sur « Rechercher ».
- Sélectionner dans le panneau suivant l'intéressé en cliquant sur son nom.
- Cliquer sur « Ajouter ».

Etape n° 2 :

- Sélectionner l'enveloppe :
 - o **0141 CCF** pour les **enseignants** ou les chefs de travaux
- Remplir les champs de dates de service correspondant à l'année scolaire.
- Cliquer sur « Continuer ».

Etape n° 3 :

- Sélectionner dans le menu déroulant le code de l'indemnité 1648.
- Cliquer sur « Continuer ».

Etape n ° 4 :

- Préciser le code motif : 7100
- Saisir le montant de l'indemnité.
- Cliquer sur « Ajouter ».



En cas de difficulté technique d'utilisation de l'application ASIE, veuillez contacter la DOS1 au : 01 30 83 41 71 ou 01 30 83 41 73.

Pour toute autre problématique ou demande d'information, merci de bien vouloir adresser un courriel détaillé à l'adresse générique ce.dos-cne@ac.versailles.fr.